

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
LOZERE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<u>19</u>	<u>19</u>	<u>19</u>

Date de la convocation  
4 février 2010

Date d'affichage  
16 février 2010

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BELVEZET

Séance du 9 février 2010

L'an deux mille dix

et le 9 février  
à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre proscrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la  
Présidence de Monsieur Alain VEYRUNES ; Maire

Présents : MMmes COUSTES Elisabeth, MAZEL Murielle, REBOUL  
Nicole, MMs BOULAT Olivier, COUSTES-CHAPDANIEL Jean  
Claude, DELORD Paul, MERIC Pascal, ROUVIERE Francis.

M MERIC a été élu secrétaire

Objet de la Délibération

Consultation des électeurs de Belvezet, la Viale,  
la Vialette, les Moulins pour l'implantation d'un parc éolien

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société VSB énergies nouvelles souhaite installer un parc éolien sur la commune de Belvezet et que le Conseil Municipal, dans sa séance du 24 novembre 2007, l'a autorisé à procéder à des études de faisabilité et à implanter un mât de mesure du vent.

Il présente au Conseil Municipal la nouvelle implantation du projet, de laquelle il ressort que certaines parcelles concernées par cette implantation sont situées sur des terrains sectionaux de Belvezet, la Viale, la Vialette, les Moulins.

Il convient donc de consulter les électeurs de cette section puisque la société VSB énergies nouvelles propose un bail supérieur à une durée de neuf ans, et qu'il n'existe pas de commission syndicale gérant les biens de la section en question.

Le Conseil Municipal,

considérant les articles L 2411-3, L2411-5, L 2411- 11 et L 2411-16 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit qu'en l'absence de commission syndicale, le changement d'usage ou la vente des biens de la section est décidée par le Conseil Municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés après accord de la moitié des électeurs de la section.

Après en avoir délibéré

demande à Monsieur le Préfet la convocation des électeurs de la section de Belvezet, la Viale, la Vialette, les Moulins afin de se prononcer sur l'implantation d'un parc éolien sur les parcelles ZL 65 à 69 de la dite section,

arrête tel que défini par les articles L 241-3 et L 2411-5 du code général des collectivités territoriales, la liste des électeurs de la section de Belvezet, la Viale, la Vialette, les Moulins.

autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches dans ce sens et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

Ainsi fait et délibéré les jours mois et ans susdits

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Alain VEYRUNES

